

MORTAIN-BOCAGE

BULLETIN MUNICIPAL N°3

NOVEMBRE 2017



BION

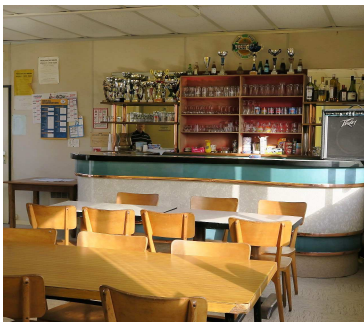


MORTAIN

NOTRE DAME
du
TOUCHET



SAINT JEAN
du
CORAIL



VILLECHIEN



Mortain-Bocage

MORTAIN
BOCAGE



Revitaliser les centres-bourgs et nos territoires ruraux, un enjeu pour demain !

Partout l'on constate la désertification des centres-bourgs et centres-villes. Ce phénomène est-il passager ? Peut-on l'inverser ?

Il faut faire plusieurs constats :

- Nos populations vieillissent.
- Les activités économiques ne permettent pas toujours d'offrir à nos jeunes les emplois nécessaires.
- De nombreux services sont présents mais on peut craindre leur disparition progressive. Dans le domaine de la santé par exemple le nombre de médecins pourrait devenir insuffisant. La peur du désert médical existe.
- L'offre commerciale à Mortain-Bocage reste adaptée mais elle peut être améliorée, par la présence d'une boucherie par exemple.
- L'offre d'habitations adaptées aux populations, apportant un confort énergétique acceptable, laisse à désirer. Nombre de logements sont inhabités depuis longtemps, des travaux de rénovation doivent être effectués. Il faut noter que les logements aux normes sont en général loués facilement.

Comment les politiques menées peuvent-elles contribuer à redonner de l'attrait aux habitats urbains dans nos bourgs, et conserver nos populations en milieu rural ?

Domaine médical :

Un projet de PSLA (Pôle de Santé Libéral Ambulatoire) a été validé par les professionnels de santé du Mortainais et accepté par les services de l'Agence Régionale de Santé. Ce projet de PSLA devrait enfin se concrétiser.

Commerce :

Le projet de boucherie en centre-ville de la commune déléguée de Mortain est en cours de négociation et de financement.

Logements :

La Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie a lancé une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur le territoire du Mortainais, avec un objectif important de réalisation.

Ce dispositif va permettre aux propriétaires d'être aidés sur des actions d'amélioration de l'habitat.

Ces aides importantes peuvent être sollicitées par les propriétaires. C'est l'occasion de remettre sur le marché des biens adaptés à la demande et aux performances énergétiques indispensables au regard des coûts actuels engendrés pour les usagers pour atteindre un confort médiocre. Il est donc important que les propriétaires ou les acquéreurs se rapprochent des services de l'OPAH.

Pour les projets retenus par le comité de validation, la commune apportera une aide complémentaire de 1000€ si le logement concerné est vacant depuis plus de 2 ans.

Nous allons aussi contractualiser avec l'EPFN (Établissement Public Foncier de Normandie) pour étudier des projets d'habitat adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées.

Scolaire :

Des investissements importants pour nos écoles sont programmés pour 2018/2019. L'objectif est d'offrir aux familles une structure écolière moderne, sécurisée, avec des services adaptés au monde moderne et une alimentation en cantine scolaire dirigée vers les circuits courts de l'agriculture raisonnée.

Nous investissons sur toutes nos communes pour apporter un bon niveau de services à tous nos habitants. Le projet d'assainissement collectif sur les communes de Saint Jean du Corail et Bion en est à sa phase d'étude de faisabilité. Ce projet apportera un niveau de service attendu par les habitants, tout en améliorant à terme l'environnement.

Nous allons mener sur l'ensemble du territoire de Mortain-Bocage des actions allant dans le sens de l'attractivité de notre ville.

Comme vous le voyez, votre équipe municipale travaille sur nombre de paramètres, en intégrant la maîtrise budgétaire de la commune et ses capacités d'investissement. Malgré le frein de l'instruction des dossiers, la municipalité réunie conserve son dynamisme, sa volonté et sa force de combat.

Hervé DESSEROUER

Vœux du Maire

Rendez-vous à la cérémonie des vœux :

le **vendredi 5 janvier à 20H** (salle de convivialité) à **NOTRE DAME DU TOUCHET**

le **samedi 6 janvier à 10H45** (salle de convivialité) à **SAINT JEAN DU CORAIL**

le **vendredi 12 janvier à 19H** (salle de convivialité) à **BION**

le **vendredi 19 janvier à 20H** (salle de convivialité) à **VILLECHIEN**

le **mercredi 24 janvier à 19H** (salle de convivialité du COSEC) à **MORTAIN**



Les missions du service technique de la ville

Entretien des locaux communaux et des ERP (Établissements Recevant du Public)

Réparations et entretien, travaux de mise en conformité des installations (électricité, chauffage, gaz, ...)



Voirie

Balayage, désherbage, réfection des peintures routières et des caniveaux, pose de la signalisation verticale, curage des fossés, pose d'enrobé sur les nids de poule, aménagement des trottoirs pour l'accessibilité, ...

Station d'épuration de Notre Dame du Touchet

Surveillance et entretien quotidiens

Espaces verts

Taille des pelouses et des haies, débroussaillage des remblais et talus, entretien des jardinières et massifs (bouturage, mise en place ou plantation, désherbage, arrosage, sarclage, ...)



Nettoyage des tags et graffitis



Viabilité hivernale

Salage et déneigement en agglomération

Cimetières

Entretien des 5 cimetières. A Mortain, creusement des fosses et participation aux inhumations.



Gestion des animaux errants

Distribution

courriers, tracts, affiches, ...



Restauration scolaire

Livraison quotidienne des commandes dans les écoles



Logistique des manifestations publiques

Préparation des salles et des sites, installation des panneaux de signalisation, ...

Élections

Installation des panneaux électoraux
Mise en place des bureaux de vote à Mortain



Mobilier urbain

Gestion, entretien et réparation des signalétiques, bancs, abribus, tables de pique-nique, agrès du parcours santé, ...



Entretien des sites communautaires
(894 heures en 2016)

Les heures consacrées à l'entretien des sites communautaires (sites touristiques) sont prises en charge par la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel - Normandie dans le cadre d'un contrat de mutualisation.

En Janvier 2017, la **communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie**, nouvel EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunal), est née du regroupement de 5 EPCI du Sud-Manche (communautés de communes Avranches - Mont Saint Michel, Mortainais, Saint-Hilaire du Harcouët, Saint-James et Val de Sée).

Les principales actions de la communauté d'agglomération sur notre territoire

Équipements sportifs d'intérêt communautaire

- Construction des vestiaires du stade.
- Installation d'un nouveau mur d'escalade dans la salle Lebigot.
- Rétrocession à la commune de la salle de tennis de table de Mortain et du stade de rugby de Notre Dame du Touchet.

OPAH : Mise en œuvre depuis juillet d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** pour permettre aux propriétaires privés de bénéficier, sous certaines conditions, d'aides pour leurs travaux d'amélioration de l'habitat. **Propriétaires occupants ou bailleurs, si vous envisagez des travaux de rénovation thermique ou d'adaptation de votre logement pour une meilleure autonomie, vous pouvez bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement technique.**

Renseignez-vous auprès du CDHAT, opérateur mandaté par la communauté d'agglomération :
Permanences au pôle territorial du Mortainais, rue Velleda le 2ème mardi du mois, de 9h30 à 12h30.
➔ Plus d'information dans les actualités du site de la ville (www.mortain-bocage.fr)

La commune de Mortain-Bocage apportera une aide supplémentaire de 1000 € à chaque projet de rénovation d'un logement financé par cette OPAH

PLUI : Élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** en cours, en collaboration avec les communes.



PSLA (Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire) du Mortainais

La Région Normandie et ses partenaires (État, Agence Régionale de Santé, Union Régionale des Médecins Libéraux, Conseils de l'Ordre, ...) engagent une politique volontariste en matière de déploiement des PSLA en particulier dans les zones rurales.

Le PSLA est une organisation pluridisciplinaire de professionnels volontaires autour d'un projet de santé et d'un projet professionnel pour coordonner les soins sur un bassin de vie. Ce mode d'exercice innovant est basé sur la collaboration. Il séduit la jeune génération des professionnels de santé (conciliation de l'exercice en équipe et de la vie de famille) en leur offrant des conditions d'exercice plus attractives (pratique coopérative, partage d'information, remplacements facilités, possibilité d'exercice à temps partiel, ...).

La majorité des professionnels de santé du Mortainais a créé en 2015 l'association "**PSLA du Mortainais**" pour élaborer un projet de PSLA, avec le soutien de la communauté de communes du Mortainais. L'opportunité et la faisabilité de leur projet ayant été démontrées, **un projet professionnel et un projet de santé ont été rédigés en 2016 et validés en mai 2017 par le COD** (Comité Opérationnel Départemental pour ces projets).

L'association travaille désormais sur le **projet immobilier**. Elle a sollicité la communauté d'agglomération, collectivité qui portera ce dossier, pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation ou la construction d'un bâtiment. Situé en ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire) ce PSLA pourra bénéficier d'importants financements publics, après validation par le comité des financeurs (instance collégiale de tous les acteurs).

Sites naturels : Réhabilitation des espaces naturels (sites des cascades et Petite Chapelle) endommagés par la tempête du 14 Septembre 2016.

Social : Construction du **Forum du Mortainais, centre social de territoire** dans l'ancien tribunal de Mortain, rue du Rocher.

*Imaginé et porté par l'association "**La Chaîne de Solidarité**" en collaboration avec la communauté de communes du Mortainais, le Forum a pour objectif de favoriser le lien social et la prise d'initiative pour et par la population du territoire (habitants, élus, associations, services publics, institutions...).*



Le lieu participera à la dynamique locale. De nombreuses permanences de divers services publics, s'y tiendront en faveur de la jeunesse (appui aux initiatives et action en faveur du logement), des publics bénéficiaires de l'action de la Chaîne de Solidarité (caritatif), des familles (parentalité), des personnes âgées (en relation avec l'action du CLIC), ...

4^{ème} MSAP (Maison de Service Au Public) du Mortainais, le Forum s'adresse à tous les publics et agira en complémentarité des MSAP de Barenton, Le Teilleul et Sourdeval.

Transfert de compétences et de charges

Lors de la création du nouvel EPCI,

certaines compétences ont été transférées de la communauté d'agglomération vers la commune

Scolaire y compris la cantine (le périscolaire -TAP et garderie- est resté à la charge de la communauté d'agglomération), **Sport** (hors équipements d'intérêts communautaires comme la salle omnisport Lebigot, le stade de Mortain et la piscine) et **Voirie** d'intérêt communautaire.

d'autres compétences ont été transférées de la commune vers la communauté d'agglomération :

Médiathèque.

Au plus tard en 2020, Assainissement collectif et Eau.

Les charges financières inhérentes à ces compétences transférées doivent par conséquent être versées entre les communes et la communauté d'agglomération.

Depuis le début de l'année, la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la communauté d'agglomération a travaillé avec les mairies pour estimer le coût des charges transférées.

Neutralité fiscale

Pour harmoniser sur tout son territoire les **taux des taxes d'habitation et des taxes foncières** qu'elle percevra en 2017, la communauté d'agglomération a calculé un taux moyen pondéré pour chaque taxe à partir des taux appliqués dans les cinq CDC (Communautés De Communes) en 2016.

Taux des taxes perçues en 2016	Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti
CDC Avranches - Mont Saint-Michel	10,83%	2,94%	11,01%
CDC Saint James	1,73%	8,01%	19,31%
CDC Mortainais	15,84%	9,91%	27,52%
CDC Saint Hilaire du Harcouët	7,21%	6,85%	14,57%
CDC Val de Sée	13,25%	5,85%	16%
Taux des taxes perçues par la communauté d'agglomération en 2017	Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti
	11,15%	5,22%	16,62%

Un dispositif de neutralité fiscale a été décidé pour **garantir la stabilité**

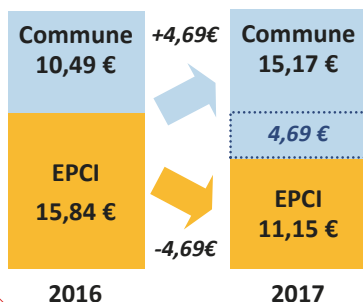
- de la **pression fiscale pour les contribuables**,
- des **ressources pour les communes et pour la communauté d'agglomération**.

Les taux d'imposition consolidés
(part commune + part EPCI)
restent constants entre 2016 et 2017

Les recettes fiscales de la communauté d'agglomération
sont ajustées par le versement de compensations
entre cette dernière et les communes

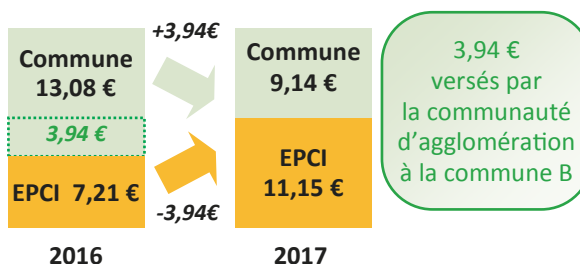
Exemple : Taxe d'habitation pour une base imposable de 100 € en 2016 et en 2017

Commune A (CDC du Mortainais)



4,69 €
versés par la
commune A
à la communauté
d'agglomération

Commune B (CDC St Hilaire du Harcouët)



3,94 €
versés par
la communauté
d'agglomération
à la commune B

L'attribution de compensation

L'**attribution de compensation** a pour but de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources entre les communes et les EPCI. Elle tient compte :

- des charges transférées de la commune vers la communauté d'agglomération,
- des charges transférées de la communauté d'agglomération vers la commune,
- des charges d'ajustement pour la neutralité fiscale.

Montant de l'attribution de compensation versée
par la communauté d'agglomération à MORTAIN-BOCAGE 114 401 €

BUDGETS		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS
<i>Prévisionnel 2016</i>		3 224 893 €	1 172 578 €
Réalisé 2016	Recettes	2 386 265 €	566 225 €
	Excédent 2015	925 412 €	
	Dépenses	- 2 055 953 €	- 464 068 €
	Déficit 2015		- 210 185 €
	Résultat	1 255 724 €	- 108 028 €
<i>Prévisionnel 2017</i>		3 860 623 €	2 690 909 €

FONCTIONNEMENT 2016
Excédent réalisé = 1 255 724 €

INVESTISSEMENTS 2016
Déficit réalisé = - 108 028 €

- ☞ Les dépenses d'investissement prévues en 2016 qui n'ont pas été réalisées (265 419 €) ont été reportées sur le budget 2017.
- ☞ L'excédent de fonctionnement de 2016 va être utilisé pour financer les investissements de 2017.

DOTATIONS DE L'ÉTAT					
		Dotation Globale de Fonctionnement	Dotation Solidarité Rurale	Dotation Nationale de Péréquation	TOTAL
2016	Prévu	651 828 €	163 800 €	33 900 €	849 528 €
	Réalisé	684 418 €	204 858 €	40 494 €	929 770 €
2017	Prévu	684 400 €	190 000 €	35 000 €	909 400 €

En 2016 l'État a versé **80 242 €** de plus que prévu

En 2017 on prévoit de percevoir **20 300 € de moins** qu'en 2016

Compétence EAU

Dans le cadre de la mise en application de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, **il est prévu que les compétences "eau et assainissement" soient confiées dès 2020 aux EPCI** (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) : communautés de communes ou communautés d'agglomération.

Par ailleurs, la nécessaire sécurisation de l'approvisionnement en eau de nos populations du Sud Manche, amène à resserrer un maillage territorial indispensable et une plus grande mutualisation des moyens.

L'aspect sécuritaire est une réalité tangible : la situation qu'ont connu Saint Barthélemy et Le Neufbourg cet été pourrait survenir à nouveau. Les périodes de sécheresse ont tendance à se reproduire et toutes nos communes peuvent être impactées.

Il était nécessaire d'anticiper et d'organiser l'exercice de la compétence "eau" autour d'un syndicat existant au niveau du département de la Manche : le **SDEAU50**.

A compter du 1er janvier 2017, le service des eaux de Mortain est donc devenu **Comité Local de l'Eau Potable (CLEP) de Mortain**, commune déléguée de Mortain-Bocage, mutualisé avec le CLP Saint-Barthélemy - Le Neufbourg. Ces CLP sont intégrés à celui de Saint Hilaire du Harcouët et rattaché complètement au SDEAU 50.



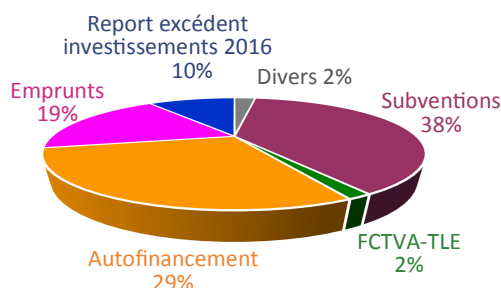
Tous les moyens nécessaires à la production et la distribution de l'eau potable ont donc été transférés au SDEAU 50 qui gère désormais l'usine de production de La Pelterie et les points de captage, le réseau de distribution, le personnel mais aussi les charges (dont l'emprunt souscrit pour la construction de l'usine). Un service local a été maintenu à la mairie pour les habitants de Mortain, Le Neufbourg et Saint-Barthélemy.

- ☞ Ce transfert de compétence participe au désendettement de la commune (- 1 276 445 € d'emprunt).

Budget prévisionnel 2017 : INVESTISSEMENTS (2 690 909 €)

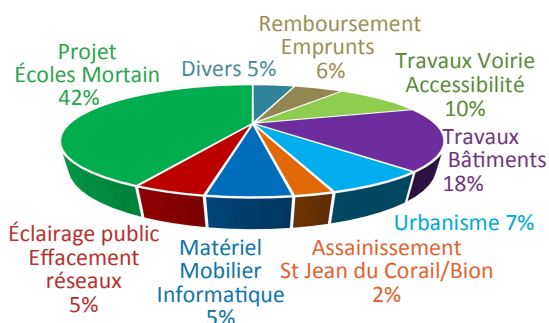
Recettes

- **Subventions** prévues pour les projets, en particulier pour le réaménagement des écoles de Mortain : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), CPS (Contrat de Pôle de Services), TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte), Agence de l'eau, ...
- **Emprunt** prévu pour le réaménagement des écoles de Mortain (la majorité des subventions étant versées à l'issue des travaux)
- **Autofinancement** = report d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2016
- **Divers** : Vente des parcelles du lotissement de BION



Dépenses

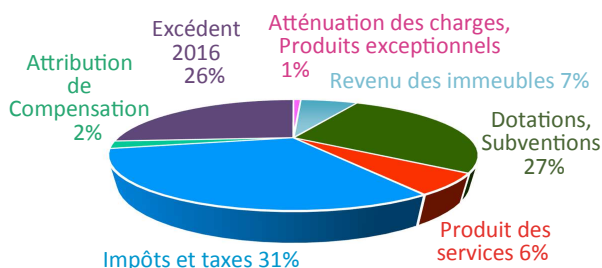
- **Projet de réaménagement des écoles de Mortain** (voir page 11)
- Transfert de l'**emprunt** de l'usine de La Pelterie vers le SDEAU50 et extinction de l'emprunt de 2001 pour la rénovation des logements de la gendarmerie
- **Effacement des réseaux** : rue de la 30° DA
- **Éclairage public** : rue la 30ème DA et place des Arcades
- **Urbanisme** : Achat immeubles Grande Rue à Mortain (pour le projet Boucherie) + Étude Centre bourg (Contrat de territoire)
- **Rénovation des bâtiments** : salles de convivialité de Notre Dame du Touchet et de Villechien



Le budget prévisionnel 2017 : FONCTIONNEMENT (3 860 623 €)

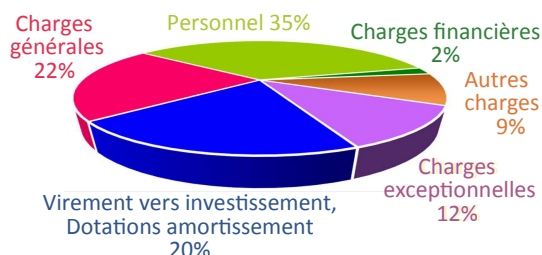
Recettes

- **Impôts et taxes** : Augmentation des recettes due au principe de neutralité fiscale. Remboursement des sommes intégralement à la communauté d'agglomération via l'Attribution de Compensation
- **Dotations** de l'État (voir tableau page 6)
- **Produit des services** : augmentation due aux recettes de cantine et à la mise à disposition du personnel de la mairie à la Communauté d'Agglomération (services techniques pour l'entretien des sites communautaires, personnel des écoles pour la garderie et TAP, pour la médiathèque), au SDEAU50 (pour la facturation), au SIVOM
- **Attribution de compensation** : augmentation en raison de la rétrocession des compétences (voir page 5)



Dépenses

- **Personnel** : augmentation due à la rétrocession des compétences SCOLAIRE et CANTINE (+11 personnes)
- L'augmentation des **charges générales** est due à la rétrocession des compétences (voir page 5)
- **Virement vers investissement** : Autofinancement
- Baisse des **charges financières** (intérêts d'emprunt) à l'issue du transfert de la compétence EAU



Voiries

BION Goudronnage des voiries communales

"la Vendrinière" et "Le Petit Tertre". *Dépense = 17 034 € (TTC).*

MORTAIN

Goudronnage : "Lotissement de la Source", "Hameau Velléda", "Lotissement de la Montjoie", "Lotissement de l'Abbaye Blanche", "chemin de la Source", parking de l'église, "chemin de la Brocherie du Bas" et "chemin du Parc". *Dépense = 45 776 € (TTC).*

Remise à la côte des tampons des réseaux d'eaux pluviales. *Dépense = 9 834 € (TTC).*

☑ **Restauration des caniveaux** : rue du Rocher.

NOTRE DAME DU TOUCHET Goudronnage des voiries communales

"La Mestière", "la Louvelais", "la Mariais", route de la Bisardière et voirie de la RD 46 à la RD 184. *Dépense = 24 790 € (TTC).*

SAINT JEAN DU CORAIL

Goudronnage : voie communale "Le Logis". *Dépense = 19 080 € (TTC).*

VILLECHIEN Goudronnage des voiries communales

"la Tironnière" et "Launay". *Dépense = 15 000 € (TTC).*

Bâtiments

BION

Commerce multiservices : Installation d'une pergola de 51 m² et marquage des places de stationnement et du sens de circulation sur le parking. *Dépense = 39 955 € (TTC)*.  Voir photo en couverture.

☞ Cet équipement va permettre d'améliorer l'accueil des nombreux randonneurs de la voie verte.

☑ **Salle de convivialité** : rénovation du porche d'entrée (pose de frissette au plafond et peinture).

☑ **Église** : Réparation et rénovation de deux petites portes.

MORTAIN

Acquisition de deux immeubles, 6 et 7 Grande Rue, pour le projet d'installation d'un commerce de boucherie et de logements à louer. *Dépense = 59 861 € (TTC).*

☑ **Salle des associations** : travaux de peinture, remplacement de l'éclairage et mise en accessibilité des WC.

☑ **Mairie (rez-de-chaussée)** : aménagement du bureau des permanences et de sa salle d'attente.

☑ **Gendarmerie** : travaux de peinture et de tapisserie dans un logement.

☑ **Locaux des anciens commerces, 6 et 7 Grande Rue** : rénovation et agencement pour l'installation provisoire d'une galerie éphémère.



La salle des associations

NOTRE DAME DU TOUCHET École

☑ **Cantine** : rénovation de la cuisine (peintures et faïences) et réfection de l'espace cuisson avec l'achat d'un four vapeur et d'un fourneau à gaz 5 feux. *Dépense : 8 086 € (TTC).*

☑ **Cour de récréation** : marquages au sol (jeux, circuit et tracés de terrains) et aménagement d'une rampe d'accès à la salle de classe "Grandes Section/Cours Préparatoire".

☑ **Sanitaires** : réfection des peintures et faïences, remplacement des lavabos.



La cour de récréation



Les sanitaires



Le four vapeur et le fourneau



La cuisine

SAINT JEAN DU CORAIL

☑ **Mairie** : rénovation des toilettes à l'arrière de la salle de réunion et réalisation d'un placard destiné au stockage du matériel et des produits d'entretien.

☑ **Salle de convivialité** : installation de WC surélevés (mise en accessibilité) .

VILLECHIEN

Salle de convivialité et WC publics : mise en accessibilité. *Dépense = 5 969 € (TTC).*

☑ **Logement de l'ancienne école** : rénovation peintures

☑ **Travaux réalisés par le service technique de la ville**

Éclairage public

MORTAIN Remplacement des luminaires (pour un meilleur éclairage et des économies d'énergie)
"Place des Arcades", "Rampe de la Collégiale" et une partie de la "Grande Rue".
Dépense = 5 400 € (TTC).

Urbanisme - Aménagement des bourgs

Sur l'ensemble des communes déléguées :

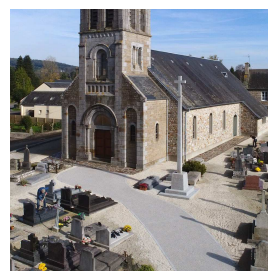


- ✓ Matérialisation et pose de la signalétique des parkings pour les personnes à mobilité réduite auprès des ERP (Établissements Recevant du public).
- ✓ Installation de bancs publics et de tables de pique-nique.

BION

Lotissement "Le Gué de l'Auge" : vente des 3 dernières parcelles. *Recette* = 19 500 €.
Cimetière : Travaux d'accessibilité (création d'un cheminement du portail vers l'entrée de l'église) et restauration du calvaire.
Dépense = 14 947 € (TTC). *Subvention DETR prévue* = 5 800 €.

- ✓ Assemblage et installation de l'aire de jeux derrière la salle de convivialité (matériel acheté sur le budget 2016).
- ✓ Pose d'une stèle et d'une plaque commémorative du bicentenaire de la Révolution au pied de l'Arbre de la Liberté (tilleul planté derrière la salle de convivialité).
- ✓ Aménagement de l'emplacement de l'affichage électoral.



MORTAIN

Zone artisanale "La Corbinière" : Installation d'un panneau signalétique.
Le panneau a été monté par le service technique de la commune sur un support fabriqué à l'Atelier de la Cance par des élèves du Cripp de Mortain. *Dépense* = 2 950 € (TTC).

- ✓ Agencement d'un chemin piétonnier le long de l'Avenue de l'Abbaye Blanche.
- ✓ Pose de barrières pour sécuriser le cheminement des piétons rue de la 30^{ème} DA.
- ✓ Installation d'un garde-fou près de l'entrée de la maison de services (cabinet infirmières/ADMR).
- ✓ Travaux d'élagage des arbres au COSEC et Place du Jumelage.



panneau de la zone artisanale



chemin piétonnier



rue de la 30ème DA



garde-fou (maison de services)

SAINT JEAN DU CORAIL

Acquisition de terrain constructible : "Champ de l'Église", situé derrière la salle de convivialité.
Dépense = 8 000 € (TTC)

- ✓ Aménagement de l'emplacement de l'affichage électoral.
- ✓ Plantation d'une haie séparative entre la salle de convivialité et l'ancien presbytère.
- ✓ Aménagement sécuritaire de l'entrée du bourg, sur la route de Le Teilleul (rétrécissement de la chaussée pour inciter les conducteurs à ralentir).



NOTRE DAME DU TOUCHET

- ✓ Assemblage et installation de l'aire de jeux dans le jardin du presbytère (matériel acheté sur le budget 2016). *👁 Voir photo en couverture.*
- ✓ Rénovation du Monument aux Morts pour la cérémonie du 8 mai.
- ✓ Travaux d'élagage des arbres.

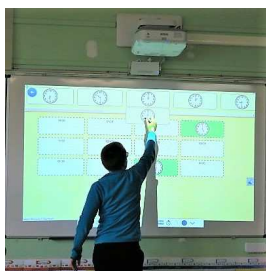
VILLECHIEN

- ✓ Peinture des portails du cimetière.

✓ Travaux réalisés par le service technique de la ville

Écoles

TPI (Tableaux Pédagogiques Interactifs)



Presque toutes les classes des deux écoles primaires, à Mortain et à Notre Dame du Touchet, sont équipées de TPI aussi appelés TNI (Tableaux Numériques Interactifs) ou TBI (Tableaux Blancs Interactifs) qui allient les avantages d'un écran tactile et de la vidéo projection.

Un vidéoprojecteur installé juste au dessus du tableau blanc tactile affiche sur celui-ci l'écran de l'ordinateur connecté. Il est alors possible de contrôler directement le contenu à l'aide d'un crayon-souris ou avec les doigts.

Ces équipements utilisés avec des logiciels éducatifs adaptés favorisent une participation active des élèves qui manipulent eux-mêmes le tableau et deviennent alors acteurs de leur apprentissage.

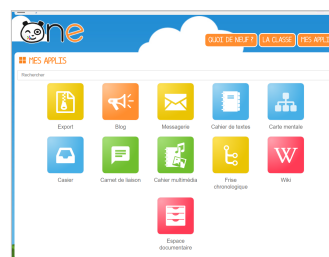
Cette année, un TPI, un projecteur-vidéo et un micro-ordinateur portable ont été installés dans la classe des ULIS (Unité Localisées pour l'Inclusion Scolaire) de l'école primaire de Mortain. *Dépense = 4 008 € (TTC).*

ENT (Espace Numérique de Travail) "ONE"

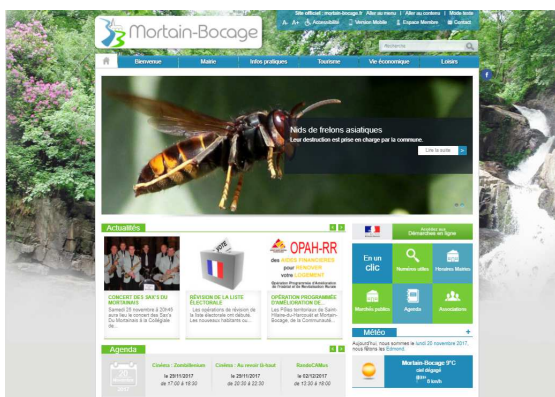
ONE est un espace web sécurisé d'échange et de travail dédié à l'école primaire qui tire pleinement avantage des nouvelles technologies.

Il est proposé par l'Éducation Nationale et a été adopté à la rentrée.

Chaque utilisateur (enseignant, élève, parent, ...) se connecte et accède à diverses informations : espace documentaire, messagerie ou onglet d'actualités de la classe. L'ENT permet une communication plus réactive entre les enseignants et les parents. Les enfants peuvent y retrouver des leçons plus interactives que celles de leurs cahiers ou manuels scolaires.



Site Internet : www.mortain-bocage.fr



Le nouveau site Internet de la commune a été mis en service comme prévu le 1^{er} janvier 2017.

On peut y retrouver de nombreuses informations concernant la commune, en particulier **l'agenda des événements locaux**.

Envoyez à contact@mortain-bocage.fr les informations et documents sur les événements que vous organisez pour qu'ils soient publiés dans l'agenda du site

Les associations, les artisans et commerçants peuvent contribuer à la mise à jour des informations qui les concernent dans les onglets "Vie économique" et "Loisirs".



Pour les smartphones ou tablettes, une version simplifiée du site est proposée.

Dans cette version mobile, les rubriques **"Agenda"**, **"Actualités"**, **"Infos pratiques"** et **"Contact"** sont accessibles, ainsi que de la rubrique **"Déplacements en ligne"**.

CJS (Coopérative Jeunesse Solidarité)

Cet été une dizaine de jeunes a participé à la CJS "Les jeunes au boulot" organisée à l'initiative du Département par la coopérative Crescendo et la ville, avec l'aide de plusieurs partenaires (Conseil Régional, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Crédit Mutuel (CRÉAVIR) et Communauté d'Agglomération Mont-Saint Michel - Normandie).



Les jeunes coopérants, âgés de 16 à 18 ans, ont mis sur pied leur propre coopérative de travail et offert diverses prestations aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités du territoire : chantiers d'entretien et de lavage de voitures pour l'essentiel.

Encadrés par deux animateurs, ils ont construit leur projet de A à Z, avec le soutien du comité local (partenaires et acteurs du territoire). Outre une petite rémunération, la coopérative les a initiés au fonctionnement démocratique d'une entreprise, à l'organisation collective du travail, à la gestion coopérative et au fonctionnement du marché.

Ce fut pour chacun une expérience enrichissante !

Les coopérants entourés de leurs deux animateurs lors de la réunion de clôture du projet.

Écoles

Équipements numériques Pour répondre à un appel à projet de l'Éducation nationale de création d'une web radio sur les deux écoles primaires (Mortain et Notre Dame du Touchet), l'achat de 9 tablettes numériques, 2 tableaux pédagogiques interactifs, 2 vidéoprojecteurs, 2 micro-ordinateurs portables et de divers petits matériels est prévu. La commande est en attente de la confirmation d'une subvention équivalente à 50 % du montant des dépenses.

NOTRE DAME DU TOUCHET

Installation par le service technique de la ville d'une hotte aspirante dans la cuisine de la cantine.

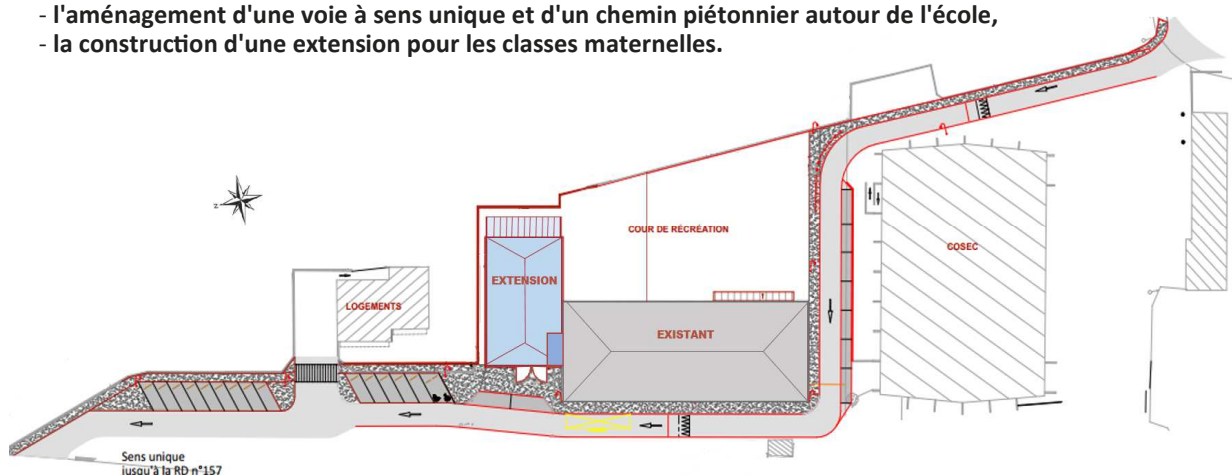
Dépense = 5 190 € (TTC)

MORTAIN Extension et rénovation de l'école du Rocher

Un cabinet d'AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) et un architecte ont été sélectionnés par appel d'offre pour le projet de regroupement de l'école maternelle et de l'école élémentaire publiques sur le site du Rocher. Le comité de pilotage est composé de trois élus, trois enseignants, trois parents d'élèves, du responsable de l'AMO et de l'architecte.

Il travaille sur ce dossier qui comprend :

- la rénovation du bâtiment existant et l'installation d'un ascenseur sur son pignon nord,
- l'aménagement d'une voie à sens unique et d'un chemin piétonnier autour de l'école,
- la construction d'une extension pour les classes maternelles.



Le permis de construire a été déposé début novembre. Le phasage et l'organisation des travaux seront prévus en janvier 2018. *L'objectif sera de réduire les délais de réalisation et les perturbations sur le fonctionnement de l'école.* Les travaux commenceront après la phase de choix des entreprises. *La date de déménagement des classes maternelles n'est pas encore fixée.*

Ce projet bénéficiera de nombreuses subventions (TEPCV, DETR,) qui atteindront 60% à 80% des dépenses. Le montant des travaux sur les bâtiments est estimé à 1 400 000 € (HT) et celui de la voirie entre 200 000 € (HT) et 250 000 € (HT).

Étude assainissement collectif Bion/Saint Jean du Corail

L'assainissement collectif est l'un de ces services indispensables à la population. En outre, il participe à la protection de nos ressources en eaux. **Le regroupement de nos communes nous permet de mieux rentabiliser les lourds investissements que représente ce projet.**

Un cabinet a été choisi pour mener l'étude de faisabilité. Si le résultat de cette étude est positif, un appel à candidature sera lancé en 2018 pour la phase opérationnelle.

Les demandes de subventions pour l'étude de faisabilité ont été lancées auprès de l'Agence de l'Eau.

Coût estimé du projet = 1 200 000 € (HT). Les demandes de subventions seront sollicitées avec les éléments du projet définitif.

Le début des travaux est espéré au cours du 4^{ème} trimestre 2018.

Entretien des voiries des bourgs

Une **désherbeuse-balayeuse** aspiratrice de voirie a été achetée dans le cadre de l'objectif "Zéro Phyto" (voir page 15). La livraison est prévue en janvier 2018.

Dépense = 61 344 € (TTC). Une subvention de 12 780 € sera versée par l'Agence de l'Eau.



Contrats d'assurance

L'optimisation des contrats d'assurance de la commune était indispensable (chaque commune déléguée avait souscrit des contrats avec différents assureurs) **Un audit a été confié à un cabinet spécialisé.**

Le résultat de cette étude permettra de négocier auprès des sociétés d'assurance de nouveaux contrats pour l'ensemble de la commune. *L'objectif est d'obtenir, à couverture égale ou supérieure, un gain proche de 10%.*

Aide aux projets

CPS (Contrat de Pôle de Services)

À travers le Contrat de Pôle de Services, le Conseil départemental s'engage avec la commune pour une durée de quatre ans sur la création, le développement et l'amélioration d'équipements publics, sur l'aménagement et la valorisation des cœurs de bourgs mais également sur des actions visant à favoriser le vivre ensemble.

Ce contrat prévoit une enveloppe financière de 200 € par habitant, soit environ 700 000 €, pour la réalisation de ce type de projets d'ensemble sur tout ou une partie du territoire de la commune.

Les élus ont établi la liste des projets concernés.

Un dossier de candidature a été élaboré et présenté au Conseil départemental le 17 novembre 2017.

Ce contrat sera signé par les deux parties en février 2018.

Les projets concernés :

- la rénovation des salles de convivialité de Notre Dame du Touchet et de Villechien,
- la création à Mortain d'un commerce de boucherie et la réhabilitation des logements situés au dessus,
- l'aménagement de logements pour les personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée de la maison de services à Mortain,
- l'étude de revitalisation des centres-bourgs,
- la réhabilitation de l'ancien collège de Mortain,
- l'aménagement d'aires de jeux à Mortain,
- ...

Convention d'étude avec l'EPFN (Établissement Public Foncier de Normandie)

L'EPFN accompagne les communes dans leurs projets de rénovation de bâtiments pour produire du logement au profit de personnes aux revenus modestes ou favoriser le maintien et la création de services et commerces.

Dans un premier temps, suite à la signature d'une convention passée avec la commune, **l'EPFN pourra financer et gérer en maîtrise d'ouvrage une étude de faisabilité** qui permet de définir les projets selon notamment les besoins de la commune et les contraintes des sites à rénover.

Sur la base de cette étude, **une consultation sera organisée auprès d'opérateurs intéressés par les projets et susceptibles de les financer.**

Les sites concernés :

- immeubles achetés par la commune dans la Grande Rue à Mortain (projets d'installation d'une boucherie et de rénovation des logements pour location),
- ancien collège à Mortain (projet de réhabilitation en petits logements à loyer modéré pour répondre aux demandes de stagiaires, d'étudiants, d'apprentis, de touristes en pèlerinage ou de personnes âgées),
- immeubles communaux de la Rue de Rocher (l'ancien garage RENAULT et la maison attenante),
- immeubles vacants dans les bourgs.

Étude de revitalisation des centres-bourgs

Cette étude est menée en collaboration avec la DDTM (Direction Départementale des territoires et de la Mer).

Un cahier des charges définissant les grands axes de travail est en cours de finalisation suite au travail préparatoire du comité technique (une vingtaine de personnes : élus, partenaires, représentants des habitants et des associations, ...). Après concertation avec le comité de pilotage (tous les adjoints), ce document servira pour l'élaboration d'un appel d'offre visant à sélectionner le cabinet d'urbanisme qui réalisera l'étude.

Cette consultation sera lancée après validation du cahier des charges par le conseil municipal début 2018.

Le cabinet choisi prendra en charge les phases opérationnelles du projet (étude des besoins et attentes de la population, définition des différents chantiers à mener, proposition d'aménagements pour chaque chantier, ...) en collaboration avec les élus, les habitants et les partenaires de la commune.

Cette étude pourra être subventionnée par le CPS. Le calendrier des chantiers retenus tiendra compte des possibilités financières de la commune.

Effacement des réseaux et remplacement des lampadaires

MORTAIN Rue de la 30ème DA, Rue du XIIème arrondissement et Rue de Versailles" (partie basse). Les câbles ont été posés en sous-sol, les armoires de connexion installées. Les nouveaux lampadaires sont en cours d'installation. Au cours du mois de décembre ils seront mis en service, les anciens poteaux et câbles électriques seront supprimés.
Dépense = 41 506 € (TTC). Une subvention de 17 345 € sera versée (DETR et amendes de police).

Bâtiments communaux

Salles de convivialité

NOTRE DAME DU TOUCHET Datant de 1983, l'ensemble a besoin d'une rénovation pour améliorer le confort et l'efficacité énergétique ainsi que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La bonne qualité des équipements de la cuisine et sa bonne conception rendent l'investissement durable.

Les travaux consistent en :

- la réfection de la toiture avec isolation (avec dépose et traitement de plaques fibro amiantées),
- la pose d'un bardage pour l'isolation des murs par l'extérieur,
- la vitrification du parquet (l'entretien du parquet existant est fastidieux et coûteux),
- le ravalement de la peinture du vestiaire, de la cuisine et de l'entrée,
- la peinture intérieure de la salle et de l'entrée,
- le remplacement des ouvertures (accessibilité),
- l'aménagement des abords (accessibilité).

La consultation et le choix des fournisseurs sont réalisés.

Les travaux commenceront début 2018.

Coût prévisionnel : 125 319 € (HT) avec financement DETR (40 % du montant) et CPS (30% du montant).



VILLECHIEN La salle dispose d'une cuisine bien aménagée. Elle est régulièrement occupée par les associations et sert aussi de salle des fêtes à la population environnante.



La rénovation en permettra une utilisation plus facile par la suppression des poteaux de renfort de la charpente. Le confort des occupants sera amélioré et les dépenses d'énergie seront considérablement diminuées.

Les travaux consistent en :

- la réfection de la toiture avec consolidation et isolation de la charpente,
- la pose d'un bardage pour isolation des murs par l'extérieur,
- le changement des menuiseries,
- la reprise de la peinture à l'intérieur de la salle.

La consultation des entreprises et le choix des fournisseurs sont réalisés.

Les travaux seront exécutés au 1^{er} trimestre 2018.

Coût prévisionnel : 77 000 € (HT) avec financement DETR (40 % du montant) et CPS (30% du montant).

SAINT JEAN DU CORAIL

Le service technique de la ville travaille sur la mise en accessibilité de la salle.



Rénovation des toitures

BION Le toit du commerce local doit être rénové, de nombreuses fuites risquant d'abimer la charpente.

La consultation et le choix de l'entreprise sont réalisés.

Les travaux commenceront début 2018.

Coût prévisionnel : 14 000 € (HT). Une subvention a été sollicitée (DETR).



Urbanisme - Aménagement des bourgs

Parking du Forum du Mortainais

MORTAIN L'espace aménagé rue du Rocher pour le stationnement des véhicules pendant la période des travaux du Forum va être supprimé et remplacé par un **parking engazonné** qui occupera la totalité du terrain. Un **aménagement sécuritaire de la rue, devant le Forum et ce parking**, est également prévu.

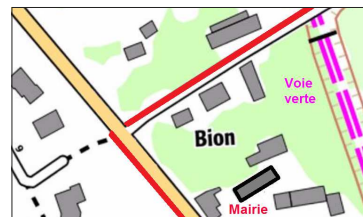
Le marché a été attribué et le chantier commencera prochainement. *Dépense prévue = 35 933 € (TTC). Une subvention (DETR) a été sollicitée à hauteur de 40% du montant de la dépense.*



Aménagements sécuritaires

BION Le projet vise à **sécuriser la liaison piétonne entre le bourg et la voie verte**. Un espace réservé aux piétons sera aménagé le long de la voie communale N°5, entre la route départementale et la voie verte. Une **barrière en bois protégera les abords du carrefour**.

Une étude prévisionnelle a été réalisée. Dépense prévue = 15 000 € (HT). Les dossiers de demandes de subvention sont en cours de rédaction.



NOTRE DAME DU TOUCHET L'entrée nord du bourg nécessite un aménagement pour **matérialiser et sécuriser le déplacement des écoliers** mais aussi pour **ralentir les véhicules**.



Une prestation de maîtrise d'œuvre réalisée par l'agence technique départementale de Mortain a permis d'étudier les aménagements possibles : **aménagement d'un plateau surélevé au cœur du carrefour (zone à 30km/h) et installation de barrières le long de la route départementale jusqu'à l'école**.

Dépense prévue = 68 300 € (HT). Les dossiers de demandes de subvention (DETR et amendes de police) sont en cours de rédaction. Elles devraient représenter 20 à 30% de la dépense.

Les entreprises seront consultées au 1^{er} trimestre 2018.

Projets 2018-2020

- Réhabilitation de l'ancien collège de Mortain (centre ville),
- Création de deux logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée de la maison de services de Mortain (cabinet d'infirmières/ADMR),
- Rénovation des toilettes publiques de Mortain,
- Aménagements urbains des bourgs, avec le soutien de la DDTM pour certains d'entre eux,
- Réhabilitation d'immeubles vacants dans les centres-bourgs en logements adaptés aux besoins actuels,
- Création de lotissements communaux en accession à la propriété,
- Rénovation et extension des écoles :
 - l'école du Rocher à Mortain, pour regroupement des classes élémentaires et maternelles,
 - l'école des Lutins à Notre Dame du Touchet :
 - aménagements de locaux administratifs au 1^{er} étage (bureau de direction et salle de réunion),
 - agrandissement des locaux (ajout d'un bâtiment préfabriqué),
- Installation d'un commerce de boucherie au rez-de-chaussée des immeubles communaux situés 6-7 Grande Rue à Mortain,
- Réhabilitation des logements situés au dessus du futur commerce de boucherie,
- Déménagement du service technique de la ville vers des locaux mieux adaptés,
- Démolition des locaux du service technique de la ville, à côté du COSEC à Mortain, et aménagement de parkings sur cet emplacement,
- Installation d'un panneau lumineux d'information dans le centre ville de Mortain,
- Mise en place d'une signalétique en adéquation avec la commune nouvelle,
- Rénovation de la salle de sport du COSEC (revêtement du sol, vestiaires, éclairage) dans le cadre du SIVOM,
- Mise en vente de plusieurs parcelles constructibles, suite à la démolition par Manche Habitat des immeubles de la Résidence Louis Hourdin à Mortain,
- 2^{ème} partie de l'effacement des réseaux et de la sécurisation Rue de la 30ème DA à Mortain,
- Création d'une salle de remise en forme dans l'ancienne école de Saint Jean du Corail.

Objectif ZÉRO PHYTO



Ville porte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, la commune déléguée de Mortain est labellisée depuis plus de 10 ans **"Station verte"** (label reconnu d'écotourisme axé sur la nature et le patrimoine). Elle s'était donc tout naturellement engagée dans la démarche de la **"charte d'entretien phytosanitaire des espaces publics"** depuis plusieurs années, comme les communes de Notre Dame du Touchet et Villechien.

Depuis le 01/01/2017, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte oblige les collectivités à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics y compris les voiries.

Les enjeux sont importants. Il s'agit de préserver notre santé, de protéger notre environnement, en particulier la qualité de l'eau et de favoriser la biodiversité. Arrêter les phytos c'est œuvrer pour les générations futures.

Abandonner le désherbage chimique implique de nombreux changements dans la façon de travailler mais modifie également l'aspect habituel du paysage et nécessite un changement des mentalités, en particulier une plus grande tolérance visuelle.

Dans le respect de la loi, la commune de Mortain-Bocage doit donc inscrire ses projets, aménagements et investissements dans cette démarche globale de politique du territoire dite "Zéro phyto".

Outre la formation continue de son personnel à une bonne utilisation des produits phytosanitaires et aux techniques préventives et curatives de substitution, la commune a décidé d'équiper ses services techniques d'une désherbeuse.

Alternative au désherbage chimique, ce matériel plus performant permet à la fois :

- un balayage et une aspiration de la saleté dans toutes les situations,
- un démoissage et un désherbage efficace.

Avec cet engin la voirie sera plus propre et les employés du service technique seront libérés pour effectuer d'autres travaux.



Si les collectivités doivent montrer l'exemple, les particuliers doivent aussi entretenir sans pesticides jardins et trottoirs. Nous devons tous modifier nos pratiques et accepter la végétation spontanée qui va se développer.

Lutte contre les frelons asiatiques

Quels risques les frelons asiatiques représentent-ils ?

- nuisances et dégâts causés aux populations d'abeilles et activités apicoles,
- impact sur la biodiversité (prédateurs d'insectes pollinisateurs),
- risque pour la santé humaine et la sécurité publique : attaques collectives, piqûres graves.

Dans la Manche
869 nids en 2016
3000 nids en 2017



Comment reconnaître un frelon asiatique, un nid de frelons asiatiques ?

Le frelon asiatique est plus petit que le frelon européen, c'est un insecte diurne très noir avec l'extrémité des pattes jaunes et une partie de l'abdomen jaune-orangé.

Le nid mesure entre 40 et 120 cm de hauteur et peut atteindre 80 cm de diamètre.

Il présente une petite ouverture de moins de 4 cm sur le côté. De forme sphérique, il est fixé en hauteur, très souvent en pleine lumière. L'enveloppe ressemble à du papier mâché constitué de nombreuses petites écailles concentriques.



Que dois-je faire lorsque je détecte un nid ?

Les pompiers n'interviennent que lorsqu'il y a un danger : près d'un lieu public, dans un endroit très fréquenté et il est totalement déconseillé d'utiliser des pièges non homologués et/ou non sélectifs car ils représentent un risque pour la biodiversité.

Comme 353 autres communes du département, la commune de Mortain-Bocage a signé une convention avec la **FDGDON**, Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles, chargée de la lutte au niveau départemental (prévention, surveillance, protection, destruction).

Lorsqu'un particulier détecte un nid, il ne doit surtout pas tenter de le détruire lui-même, sous peine d'attaque collective ou de dispersion des frelons. Il faut contacter la mairie et donner un signalement le plus précis possible du nid (coordonnées, description, photo).

Après analyse de la nature du nid par la FDGDON et après accord du particulier pour l'accession à sa propriété, la mairie contacte la société agréée qu'elle a choisie pour l'enlèvement des nids. L'entreprise procède à la destruction dans un délai de 3 jours ouvrables selon un cahier des charges précis.

Qui paye la destruction du nid ?

La commune de Mortain-Bocage a décidé de prendre en charge la totalité du coût de l'intervention (estimé entre 90 € et 150 € selon la taille et l'emplacement du nid) afin d'inciter les particuliers à signaler les nids et éviter qu'ils ne prolifèrent. La destruction doit intervenir le plus tôt possible dans la saison, dès le printemps.

Renseignements : www.fgdgon50.com

Une centaine de livres donnés par un couple d'habitants sont à la disposition des lecteurs à la mairie de Saint Jean du Corail.



Aide au permis

850 €

Depuis quelques mois, la municipalité apporte un soutien financier aux personnes portant un projet professionnel ou scolaire et qui n'ont pas le permis de conduire. Ce soutien est versé directement à l'auto-école partenaire du dispositif. En contrepartie le bénéficiaire s'engage à investir 50 heures de son temps au service de la collectivité ou au sein des associations locales.
Renseignement en mairie (02.33.79.30.30)

À vendre

6 € le m²

Renseignement en mairie
02.33.79.30.30

Mortain
3 parcelles (500 m²)
en centre ville
rue Hippolyte Sauvage
et rue Leverdays.



Notre Dame du Touchet
4 parcelles (460 à 680 m²)
dans le lotissement Les Lutins



Saint Jean le Corail
2 parcelles (950 et 1600 m²)
et une maison d'habitation (65 000 €)
(ancien presbytère)
dans le lotissement Belle Vue.



SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations)

La sirène (appel pompiers) intégrée dans le RNA (Réseau National d'Alerte) va être supprimée et remplacée par le SAIP. En effet, le RNA mis en place depuis les années 50 est devenu obsolète : aujourd'hui un pompier volontaire est appelé à l'aide de son boîtier avertisseur (BIP) qui est relié directement au Centre de Secours.

Désormais, le déclenchement de la sirène est réservé aux autorités (Maire ou au Préfet). L'objectif est d'alerter une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un évènement grave.

Le signal d'alerte national est composé d'un son modulé, montant et descendant, en 3 séquences d'1 minute et 41 secondes séparées par un silence de 5 secondes.

Le signal de fin d'alerte comporte un seul signal continu de 30 secondes.

En cas d'alerte : écoutez la radio (France Bleu, France Info ou radios locales) et restez confinés ou évacuez en fonction des consignes des autorités.

Les règles de base pour se préparer à réagir efficacement en cas d'alerte sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur (<https://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Savoir-reagir-a-l-alerte>).

Le premier mercredi de chaque mois à 12h00 les essais sirènes se déclencheront automatiquement pendant 1 minute, dans le respect de l'article R.732-24 de la sécurité intérieure.

Un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) va être élaboré par les acteurs municipaux. Il vous sera communiqué prochainement.